

ville de Cambrai



RA / 938 / 2024

DGST / DM / 426 2024

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai,
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
Vu notre arrêté RA 893 / 402 en date du 14 juin 2024 relatif a la réservation de stationnement, Petite rue Vanderburch

Considérant qu'il convient de compléter l'arrêté précité

ARRETONS :

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit :

Petite rue Vanderburch,
Partie comprise entre le collège Fénelon et la Grande rue Fénelon

Le vendredi 21 juin 2024

Article 2 : Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par le pétitionnaire qui entretiendra ce dispositif et prendra toutes les dispositions nécessaires pour prévenir tous accidents pour lesquels elle sera tenue responsable.

Article 3: M. le Directeur Général des Services, Mr le Commissaire Principal de Police et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 18 juin 2022

Par délégation du Maire
Le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bayencoffe

